

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/02/2026 - B2026/001427 - 2017 B 00270 - 827 933 755 - AAG FOOD
INTERNATIONAL

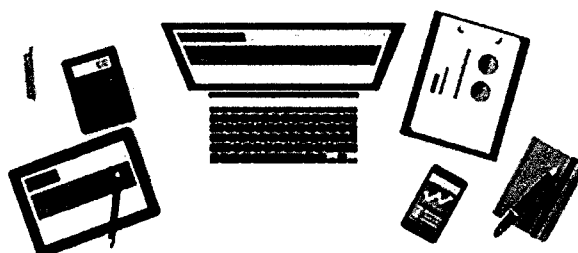
SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

1 Allée De La Mineralogie

42000 SAINT-ETIENNE

COMPTES ANNUELS

Du 01/02/2022 au 31/01/2023



SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	3
Attestation	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Soldes Intermédiaires de Gestion	8
DETAIL DES COMPTES	9
Bilan - Actif détaillé	10
Bilan - Passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	15
ANNEXES	17
Annexe des comptes annuels	18
LIASSE FISCALE	21
Réal simplifié	22

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

Pour l'exercice du 01/02/2022 au 31/01/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	459 543 €
Chiffre d'affaires	374 834 €
Résultat net comptable	7 983 €

Fait à ST ETIENNE,
Le 16/05/2023.

SANDRINE VINCENT,
Expert-comptable.

COPIES CERTIFIES CONFORMES
St-Etienne le 5/02/2026

AAG FOOD INTERNATIONAL

SAS au capital de 140 000 €

LE L'ARBRE DES CÂTES

11-13, rue Jean-Claude VERRILLEUX
42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 33 37 45

BILAN - ACTIF

ACTIF

	Valeurs au 31/01/23		Valeurs au 31/01/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	80 000		80 000	80 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	86 050	80 793	5 257	16 645
Autres immobilisations corporelles	9 159	5 746	3 413	3 727
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	393		393	343
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 650		4 650	4 650
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	180 252	86 539	93 713	105 365
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	69 452		69 452	68 448
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	115 159		115 159	98 146
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	108 960	2 031	106 929	78 878
Clients Factures à établir (3)	1 721		1 721	1 721
Autres créances (3)	41 682		41 682	6 377
Fournisseurs débiteurs	30 493		30 493	19 290
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	395		395	2 415
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	367 861	2 031	365 830	275 275
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	548 113	88 570	459 543	380 640

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

PASSIF

	Valeurs au 31/01/23	Valeurs au 31/01/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 175 000)	175 000	175 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-147 382	-86 539
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 983	-60 843
SITUATION NETTE	35 601	27 618
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35 601	27 618
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	141 977	168 376
Emprunts et dettes financières diverses (3)	101 637	73 689
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	52 962	25 286
Fournisseurs, factures non parvenues	21 483	16 235
Dettes fiscales et sociales	47 106	35 333
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	58 777	34 103
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	423 942	353 022
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	459 543	380 640
(1) Dont à plus d'un an	79 450	
(1) Dont à moins d'un an	344 492	353 022
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	19 081	17 176
(3) Dont emprunts participatifs		

DETAIL DES COMPTES

13.

ACTIF

	Valeurs nettes au 31/01/23	Valeurs nettes au 31/01/22	Variation en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	80 000	80 000		
20700000 fonds commercial	80 000	80 000		
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	5 257	16 645	-11 388	-68
21500000 materiel et outillag	86 050	86 050		
28150000 amort.materiel&outil	-80 793	-69 405	-11 388	-16
Autres immobilisations corporelles	3 413	3 727	-314	-8
21810000 inst.agenc.divers	3 877	3 390	487	14
21830000 mat.bureau &informat	4 082	4 082		
21840000 mobilier	1 200	1 200		
28181000 amort.ag.cons.divers	-710	-332	-377	-113
28183000 amort.mat.bureau &in	-3 836	-3 412	-424	-12
28184000 amort. mobilier	-1 200	-1 200		
Immobilisations financières (2)				
Participations	393	343	50	15
26100000 titres de participat	393	343	50	15
Autres immobilisations financières	4 650	4 650		
27500000 depots & cautionneme	4 650	4 650		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	93 713	105 365	-11 652	-11
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	69 452	68 448	1 004	1
31000000 matieres premieres	69 452	68 448	1 004	1
Produits intermédiaires et finis	115 159	98 146	17 013	17
35000000 stocks de produits	115 159	98 146	17 013	17
Créances (3)				
Clients (3)	106 929	78 878	28 051	36
Clients Factures à établir (3)	1 721	1 721		
Autres (3)	41 682	6 377	35 305	554
44566000 tva deduct.s/achats	731	731		
44566600 tva deductible abs intra	103	103		
44567000 credit de tva	4 246	1 057	3 189	302
44571000 tva collectee		650	-650	-100
44571201 tva collectee 20 %		49	-49	-100
44586000 tva s/fact.non parve	3 238	2 456	782	32
44587500 tva/ avoir a etablir	30	35	-4	-13
44870000 etat produits a rece	3 333	2 131	1 202	56
46870000 debit.cred.div.prod.	30 000	30 000		
Fournisseurs débiteurs	30 493	19 290	11 203	58
Disponibilités	395	2 415	-2 020	-84
51212000 banque 2	395	2 415	-2 020	-84
TOTAL ACTIF CIRCULANT	365 830	275 275	90 555	33
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	459 543	380 640	78 903	21

SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

BILAN PASSIF

PASSIF	Valeurs au 31/01/23	Valeurs au 31/01/22	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 175 000)	175 000	175 000		
10130000 capital appele verse	175 000	175 000		
Réserves				
Report à nouveau	-147 382	-86 539	-60 843	-70
11900000 report a nouveau dediteur	-147 382	-86 539	-60 843	-70
Résultat de l'exercice (bénéfice/perce)	7 983	-60 843	68 826	113
SITUATION NETTE	35 601	27 618	7 983	29
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35 601	27 618	7 983	29
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	141 977	168 376	-26 399	-16
16410000 emprunt etablis.cred	32 980	50 343	-17 363	-34
16411000 pret ce	22 055	22 000	55	
16412000 pret bpl	37 000	37 000		
16420000 pret n°5823555	5 803	11 856	-6 053	-51
16430000 pret	25 058	30 000	-4 942	-16
51210000 bpl	19 081	17 176	1 904	11
Emprunts et dettes financières diverses (3)	101 637	73 689	27 948	38
45520000 c/c bogiraud christian	10 500	3 000	7 500	250
45530000 c/c pirrera ludovic	51 137	30 689	20 448	67
45540000 c/c mmr palge	40 000	40 000		
Fournisseurs	52 962	25 286	27 676	109
Fournisseurs, factures non parvenues	21 483	16 235	5 248	32
Dettes fiscales et sociales	47 106	35 333	11 773	33
42100000 pers.remunerations d	9 990	11 243	-1 254	-11
42820000 conges a payer	14 720	14 100	620	4
43100000 securite sociale	9 101	2 230	6 872	308
43710000 dgfp	140	125	14	11
43720000 caisse retraite sala	5 160	786	4 374	556
43820000 org.soc. ch/conges a	4 088	3 851	237	6
44520000 tva intracommunautaire	103		103	
44551000 tva a decasser		277	-277	-100
44566000 tva deduct.s/achats		9	-9	-100
44571000 tva collectee	974		974	
44587000 tva s/fact.a etablis	90	90		
44860000 etat autres ch. a pa	2 740	2 622	119	5
Autres dettes	25 481	26 107	-626	-2
41980000 clients rrr&av.a acc	581	665	-84	-13
46700000 debiteurs credit.div	24 900	24 900		
46770000 rbt pret en atente		542	-542	-100
Clients créditeurs	33 296	7 996	25 299.82	316
TOTAL DETTES	423 942	353 022	70 920	20
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	459 543	380 640	78 903	21
(1) Dont à plus d'un an	79 450			
(1) Dont à moins d'un an	344 492	353 022		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	19 081	17 176		

CB

ANNEXES

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations	
	Produites	Non produites NS NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		
CRÉDIT BAIL		
LOCATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS		
Variations de la réserve spéciale de réévaluation		
Variations de la provision spéciale de réévaluation		
ÉTAT DES STOCKS		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES		
EFFETS DE COMMERCE		
ENTREPRISES LIÉES		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF		
LES ENGAGEMENTS		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES		
LES EFFECTIFS		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
TRANSFERTS DE CHARGES		
ANNEXES COVID-19		
DETTES LIÉES À LA COVID-19		
COMMENTAIRES		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2023 dont le total est de 459 542.92 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 7 982.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Sur l'exercice 2023, il y a eu les abandons de comptes courants suivants:

- Mr Bogiraud : 7 500€
- Mr Pirrera : 7 500€

Au 31/01/2023, le cumul des abandons de comptes courants assortis d'une clause de retour à meilleur fortune s'élèvent à :

- Mr Bogiraud : 44 500€
- Mr Pirrera : 32 500€

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Il n'y a aucune incidence sur les comptes annuels de l'entreprise compte tenu qu'aucun indice de perte de valeur du fonds de commerce n'a été constaté au 31/01/2023.

ANNEXE DES IMPOTS ANNUELS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

LIASSE FISCALE



Exercice ouvert le	01/02/22	et clos le	31/01/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS AAG FOOD INTERNATIONAL 1 Allée De La Mineralogie 42000 SAINT-ETIENNE	
SIRET 8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 1 5	Mél : lpirrera@arbre-a-glaces.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication de glaces et sorbets	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----------	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CABINET BEAL BGA 108 Rue de l'Avenir ZI Molina La Chazotte Sud 42350 LA TALAUDIERE Tél : 0477476435	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 16/05/23 Lieu : SAINT-ETIENNE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT BOGIRAUD CHRISTIAN
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature
prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e		
										f		
										g		
										h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j		
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :							
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1	2	3	4	5	6	7	8					
K	DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%								
					0%		15%		19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			113 573	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice								
				MVLT restant à reporter								
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice												



Désignation de l'entreprise		SAS AAG FOOD INTERNATIONAL				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		1 Allée De La Mineralogie		42000	SAINT-ETIENNE			
SIRET		8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
						Exercice N clos le		
						3 1 0 1 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	80 000	012		80 000		
	Fonds commercial *							
		014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	95 209	030	86 539	8 670		
	Immobilisations financières * (1)	040	5 043	042		5 043		
Total I (5)		044	180 252	048	86 539	93 713		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	184 611	052		184 611	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	110 681	070	2 031	108 650	
			Autres* (3)	072	72 174	074		72 174
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	395	086		395	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	367 861	098	2 031	365 830	
	Total général (I + II)		110	548 113	112	88 570	459 543	
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			175 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134			-147 382		
	Résultat de l'exercice		136			7 983		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			35 601		
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			141 977		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			74 445		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 101 637)		172			207 520		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			423 942			
Total général (I + II + III)		180			459 543			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	79 450		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	537		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS AAG FOOD INTERNATIONAL						Néant ☐ *	
---	--	---	--	--	--	--	--	----------------------------------	--

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	80 000	402		404		406	80 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	86 050	442		444		446	86 050	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	3 390	452	487	454		456	3 877	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 282	472		474		476	5 282	
Immobilisations financières		480	4 993	482	50	484		486	5 043	
TOTAL		490	179 715	492	537	494		496	180 252	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	69 405	532	11 388	534		536	80 793
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	332	542	377	544		546	710
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	4 612	562	424	564		566	5 036
TOTAL		570	74 350	572	12 189	574		576	86 539

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR	
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur comptes clients	650	2 031	654	2 031
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	2 031	684	2 031

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agence- ments amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	168 093
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	9 183
Déficits reportables	984	158 910
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	158 910

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée		374	21 073
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	30 217
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Désignation de l'entreprise : SAS AAG FOOD INTERNATIONAL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/02/2022		et clos le : 31/01/2023	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	5
Dont apprentis		657	1
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	374 834
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	374 834
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	33
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	9 209
Variation positive des stocks		111	18 017
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	27 258
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	186 029
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	61 611
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	247 648
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 154 444
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	154 444
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	374 834	Effectifs au sens de la CVAE * 023 5
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	0 1 / 0 2 / 2 0 2 2 016 3 1 / 0 1 / 2 0 2 3	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

1	2
---	---

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/01/2023

SIREN

8 2 7 9 3 3 7 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

1 Allée De La Mineralogie

CODE POSTAL

42000

VILLE

SAINT-ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BOGIRAUD Prénom(s) CHRISTIAN
 Nom marital % de détention 48.5700 Nb de parts ou actions 850.00
 Naissance : Date 17/02/1967 N° Département 69 Commune ST VALLIER SUR RHONE Pays France
 Adresse : N° Voie L'ILON
 Code Postal 38550 Commune SAINT-MAURICE-L'EXIL Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique BOGIRAUD Prénom(s) GEORGES
 Nom marital % de détention 34.2860 Nb de parts ou actions 600.00
 Naissance : Date 10/04/1939 N° Département 69 Commune ST MAURICE L'EXIL Pays France
 Adresse : N° 2 Voie RUE CROIX MORAND
 Code Postal 38550 Commune LE PEAGE-DE-ROUSSILLON Pays France

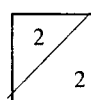
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/01/2023

SIREN

8 2 7 9 3 3 7 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

1 Allée De La Mineralogie

CODE POSTAL

42000

VILLE

SAINT-ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique PIRRERA Prénom(s) LUDOVIC
 Nom marital % de détention 11.4290 Nb de parts ou actions 200.00
 Naissance : Date 07/11/1969 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays France
 Adresse : N° 2 Voie RUE ANDRE MALRAUX
 Code Postal 42000 Commune SAINT-ETIENNE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/01/2023

SIREN

8 2 7 9 3 3 7 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 1 Allée De La Mineralogie

CODE POSTAL 42000

VILLE SAINT-ETIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

C3

AAG FOOD INTERNATIONAL

S.A.S. au capital de 175 000€

Siège social : 11-13 rue Jean-Claude Verpilleux – 42000 SAINT-ETIENNE

827.933.755 RCS SAINT-ETIENNE

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 juin 2023

L'an 2023 et le 19 juin, à 11h00 heures au siège social, les actionnaires de la société AAG FOOD INTERNATIONAL, se sont réunis sur convocation du Président.

Sont présents :

M. BOGIRAUD Christian propriétaire de 855 actions,

M. BOGIRAUD Georges propriétaire de 600 actions,

M. PIRRERA Ludovic propriétaire de 200 actions,

Absente : Mme Fabienne PALGE propriétaire de 95 actions. Pouvoir donné à M. Ludovic PIRRERA.

L'assemblée est présidée par M. BOGIRAUD Christian.

Le président constate que les actionnaires présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social :

Puis, il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code du commerce,
- Approbation des comptes annuels et approbation des conventions ; Quitus au Président,

- Affectation du résultat,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Puis il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les rapports de gestion du Président,
- Les bilans, comptes de résultats et annexes,
- Le texte des résolutions,

Il donne lecture des rapports de Président ci-après intégralement retranscrits.

1 – RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

A – COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **374 834€**.

Nos achats de matières premières et autres approvisionnements apparaissent pour 161 240€, soit 43% de notre chiffre d'affaires.

Nos autres achats et charges externes ressortent à 117 245€ au titre de cet exercice, soit 31,2% de notre chiffre d'affaires.

Les salaires et charges sociales ressortent à 148 511€ soit 39,60% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat d'exploitation est négatif de -3 389€.

Après comptabilisation de nos frais financiers d'un montant de 3 077€, de nos charges exceptionnelles d'un montant de 1 211€, de produits exceptionnels d'un montant de 15 656€, notre résultat net comptable est excédentaire de **7 983€**.

Les résultats exceptionnels s'expliquent par un abandon de compte courants avec retour à meilleure fortune : 7 500€ pour M. Christian BOGIRAUD et 7 500€ pour M. Ludovic PIRRERA.

CB
GP
AP

B – CONDITIONS D'EXPLOITATION

Activité

L'exercice est marqué par une progression de 21% du chiffre d'affaires.

Investissements

Au titre de cet exercice, il n'a pas été réalisé d'investissement majeur :

Projet

Nous avons pour projet d'intégrer une production de produits non saisonniers et non météo dépendants.

Effectif

Au 31 janvier 2020, notre effectif moyen était composé de 5 salariés.

Trésorerie

Ce poste reste très tendu. L'exploitation génère d'importantes charges liées à la mise en place de la stratégie moyen terme. La notion de saisonnalité est également fortement pesante. Les associés parviennent néanmoins à soutenir ce poste.

La succession des crises – Restriction sanitaires Covid et campagne européenne de retrait/rappel des produits contaminés à l'oxyde d'éthylène – a fortement impacté les perspectives de croissance et la situation financière.

Nos clients nous règlent à 45/60 jours.

Nous réglons nos fournisseurs à 30/45 jours.

Événements importants survenus au cours de l'exercice

L'exercice aura été marqué par une nouvelle crise. La forte inflation - matières premières, emballages, énergie et logistique – a eu un effet majeur sur la marge, qui s'est fortement réduite, marquant ainsi la rentabilité finale.

C – ACTIVITE DE RECHERCHE

Aucune activité de recherche n'a été réalisée au cours dudit exercice.

D – EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

E – EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Les premiers mois confirment la progression de l'activité. De nombreuses opportunités à fort potentiels ont été concrétisées ou sont en cours de finalisation.

F – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à **7 983€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **7 983€**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

G – FILIALES ET PARTICIPATIONS

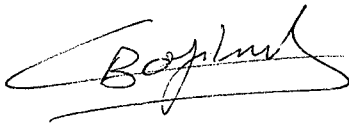
Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous vous signalons qu'au titre de cet exercice la SAS AAG FOOD INTL a pris 5% des parts de la Sarl CONVICTION COMMERCIALE Sarl au Capital de 1000€ Siège social : 151, rue de l'Oradou - pavillon 19 - résidence les Charmilles - 63000 Clermont-Ferrand.

AAG FOOD INTL détient 50 parts sociales pour une valeur de 50€

Nous espérons que les résolutions qui sont soumises à votre suffrage recevront votre agrément, témoignage de votre confiance.

LE PRESIDENT

Christian BOGIRAUD



2 – RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

CONVENTION ARTICLE L 227-10

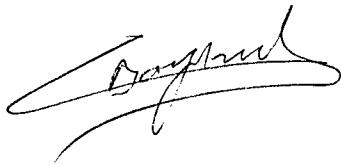
Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, nous vous signalons les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce, au cours de l'exercice clos le 31 JANVIER 2023.

REMUNERATION DU PRESIDENT

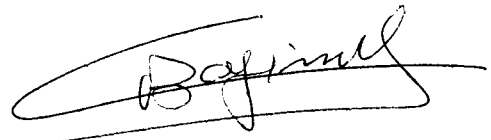
Monsieur Christian BOGIRAUD, n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice au titre de ses fonctions de Président.

Nous vous demandons de bien vouloir en prendre acte.

LE PRESIDENT
Christian BOGIRAUD



copie certifiée
conforme
Christian Bogiraud



CB
GP



Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après discussion et échanges de vues, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au Président de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux actionnaires et de la réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle donne quitus au Président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à **7 983€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **7 983€**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la non rémunération de son Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance est levée à 13h.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par les actionnaires.

LES ACTIONNAIRES

Georges BOGIRAUD



Ludovic PIRRERA



Christian BOGIRAUD



Fabienne PALGE

AAG FOOD INTERNATIONAL
S.A.S. au capital de 175 000€
Siège social : 11-13 rue Jean-Claude Verpilleux – 42000 SAINT-ETIENNE
827.933.755 RCS SAINT-ETIENNE

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à **7 983€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **7 983€**
-

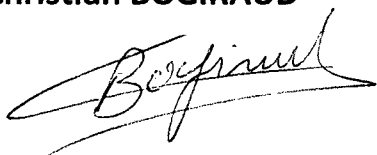
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à SAINT-ETIENNE (42)

Le 19 juin 2023

Certifié conforme par le Président
Christian BOGIRAUD



copie certifiée
conforme
Christian BOGIRAUD

